



Résumé analytique

# Cadre pour le Programme mondial de protection sociale de l'UNICEF

**Préparé par**

**la Section inclusion et politique sociales**

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

3 United Nations Plaza

New York, NY , 10017, États-Unis

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Octobre 2019

Graphisme :

Shangning Wang, Jiayan He

Photo de couverture : © UNICEF/UN0321665/



L'infographie figurant sur la couverture représente le parcours de vie du Cadre pour le Programme mondial de protection sociale de l'UNICEF.



Résumé analytique

## **Cadre pour le Programme mondial de protection sociale de l'UNICEF**



À propos du Cadre pour le Programme mondial de protection sociale de l'UNICEF

Le Cadre pour le Programme mondial de protection sociale de l'UNICEF décrit la conception de la protection sociale de l'organisation, analyse les éléments des systèmes de protection sociale adaptés aux enfants, et dresse la liste des dix principaux domaines d'intervention dans lesquels l'UNICEF et ses partenaires travaillent en collaboration avec les gouvernements pour mettre en place ces systèmes. Un guide d'accompagnement est également disponible. Il contient de multiples exemples d'activités dans chaque domaine d'intervention, un répertoire des outils et des ressources, le cadre de suivi et d'évaluation de l'UNICEF ainsi que des documents supplémentaires en annexe.

La version complète du Cadre pour le programme, le guide d'accompagnement ainsi que les traductions disponibles sont accessibles sur le site [unicef.org](http://unicef.org).

Depuis la publication du premier Cadre stratégique de protection sociale de l'UNICEF en 2012, la protection sociale s'est rapidement développée dans les pays à revenu faible et intermédiaire, et les interventions de l'UNICEF se sont multipliées pour concerner beaucoup plus de pays et de domaines. Un nombre croissant de partenaires du développement, d'institutions financières internationales (IFI) et d'organisations non gouvernementales (ONG) ont également intensifié leur action dans ce secteur. Des données fiables montrent clairement l'impact positif de la protection sociale sur la population et sa cohérence avec l'objectif de développement durable 1 (éradication de la pauvreté). Cette dynamique devrait donc se poursuivre.

Dans ce contexte, les enfants sont confrontés à de nouvelles menaces que la protection sociale peut en partie atténuer : le dérèglement climatique ; l'urbanisation ; l'évolution démographique et les crises humanitaires qui exposent les enfants à des risques durables dus à des conflits prolongés ou à des déplacements au-delà des frontières.

Le présent cadre actualisé tient compte de ces changements en affinant la conception de l'UNICEF en matière de protection sociale afin de prendre en considération ce contexte en pleine évolution ainsi que les nouvelles pratiques exemplaires et les innovations dans le domaine. L'objectif de ce cadre est de dresser la liste des priorités en matière de protection sociale et de contribuer à créer des liens toujours plus solides entre les gouvernements et les partenaires nationaux et internationaux. Il décrit la manière dont l'UNICEF perçoit la protection sociale, les raisons pour lesquelles elle est essentielle pour les enfants et précise les éléments d'un système de protection sociale adapté aux enfants. Enfin, il énonce les dix principaux domaines d'intervention dans lesquels l'UNICEF s'engage à travailler avec ses partenaires afin que chaque enfant bénéficie d'une protection sociale.

## **L'importance de la protection sociale : lutter contre la précarité économique et sociale pour que chaque enfant bénéficie des mêmes chances**

L'approche en matière de protection sociale adoptée par l'UNICEF s'appuie sur des fondements théoriques inébranlables : il s'agit d'une approche fondée sur les droits qui tend à offrir une protection sociale universelle telle que définie dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Dans la droite ligne de ses efforts visant à soutenir la mise en place





© UNICEF/JUN0203664/Sokhin

progressive d'une couverture universelle, l'UNICEF accorde la priorité aux enfants et aux familles les plus pauvres et les plus vulnérables, dans le but de mettre fin au cercle vicieux des inégalités qui se transmettent d'une génération à l'autre et de transformer à terme la vie des enfants et des familles (voir encadré 1).

La protection des enfants et des familles contre la précarité économique se trouve au cœur d'une protection sociale adaptée aux enfants. La pauvreté ou le risque de pauvreté mettent foncièrement en péril l'avenir des enfants, entraînant souvent des séquelles permanentes qui ont des conséquences sur leurs possibilités d'accès à des services sociaux de qualité et fragilisent leur dignité et leur confiance en eux, ce qui se révèle tout aussi pernicieux.

Tout comme la précarité économique, la précarité sociale a un impact important sur les chances dont bénéficient les enfants. La précarité sociale peut découler de caractéristiques personnelles telles que l'âge, le handicap ou une maladie chronique, ou encore être due à une discrimination et à une exclusion sociales liées à l'identité, par exemple, le genre, la race, la religion, le handicap, l'appartenance politique ou l'emplacement géographique. Les données disponibles montrent systématiquement que les enfants et les familles en situation de précarité sociale ont plus de risques d'être confrontés à la pauvreté et exclus des services sociaux, ce qui réduit au bout du compte leurs perspectives.

La protection sociale est un secteur qui lutte contre ces deux types de précarité. Elle ne peut pas être isolée et doit faire partie d'une approche intégrée des services sociaux destinés aux enfants. Toutefois, sans elle, les besoins des enfants et des familles vivant actuellement dans la pauvreté et

l'exclusion, ou risquant d'y être confrontés au cours de leur vie, ne seront pas pris en charge.

Cette formulation de la protection sociale adaptée aux enfants correspond à la définition de la protection sociale énoncée par diverses organisations avec l'aide de l'UNICEF<sup>1</sup>:

*« Ensemble des politiques et programmes destinés à prévenir ou à protéger l'ensemble de la population de la pauvreté, de la précarité et de l'exclusion sociale tout au long de la vie, en ciblant particulièrement les groupes les plus vulnérables »*



#### Encadré 1 : Les quatre principes clés qui guident l'approche de la protection sociale adoptée par l'UNICEF

**L'intérêt supérieur de l'enfant** – L'UNICEF soutient une approche de la protection sociale fondée sur les droits et ancrée dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Tout son travail en matière de protection sociale est guidé par ce principe clé.

**La réalisation progressive de la couverture universelle** – L'UNICEF agit en faveur de la mise en place progressive de la couverture universelle, ce qui suppose d'aider les pays à recenser et à développer leurs programmes tout en prenant acte des capacités, difficultés et contextes différents de chaque pays.

**Systèmes et leadership nationaux** – L'UNICEF soutient les systèmes gérés par les pays, et n'envisage de participer à la mise en place de programmes de protection sociale temporaires sans la collaboration des gouvernements que dans des situations exceptionnelles, notamment en cas de crise humanitaire.

**Une protection sociale inclusive** – L'UNICEF est attaché à une protection sociale inclusive qui répond aux besoins de tous les enfants et qui est adaptée aux caractéristiques et aux identités susceptibles d'augmenter le risque d'exclusion, notamment le genre, le handicap, l'ethnie, le statut VIH et l'emplacement géographique.

*Pour consulter l'encadré complet, voir Encadré 1.1, page X de la version complète du Cadre du programme.*

## État de la pauvreté et de la précarité des enfants

La pauvreté et la précarité ont d'abord des implications pour les enfants eux-mêmes, mais entraînent également des conséquences importantes sur les nations dans leur ensemble puisque les enfants constituent la génération suivante d'adultes qui bâtiront les sociétés et feront tourner l'économie. Ainsi, d'après la Banque mondiale, les progrès en matière de santé et d'éducation visant une amélioration considérable du « capital humain » feraient augmenter le taux de croissance de 1,4 % pendant 50 ans<sup>2</sup>.

Bien que la réduction de la pauvreté ait progressé au cours des dernières décennies, aujourd'hui encore, 385 millions d'enfants (soit un enfant sur cinq) s'efforcent de survivre avec moins de 1,90 dollar PPA par jour (voir Figure 1). En d'autres termes, les enfants ont plus de deux fois plus de risques que les adultes de vivre avec un revenu inférieur au seuil d'extrême pauvreté. Pour les enfants, la pauvreté va bien au-delà du revenu, et on estime à 665 millions le nombre d'enfants vivant dans des ménages où la pauvreté est multidimensionnelle, soit un taux là encore systématiquement supérieur à celui des adultes. Ces indicateurs de la pauvreté peuvent masquer le fait que la pauvreté des enfants constitue un phénomène véritablement mondial appelant une action en matière de protection sociale elle aussi mondiale : en effet, le taux de pauvreté des enfants est supérieur à 10 % dans 27 pays de l'OCDE, et n'est inférieur à 5 % que dans deux pays<sup>3</sup>.

Bien qu'essentiels à la conception des politiques de protection sociale, les indicateurs de pauvreté sont souvent

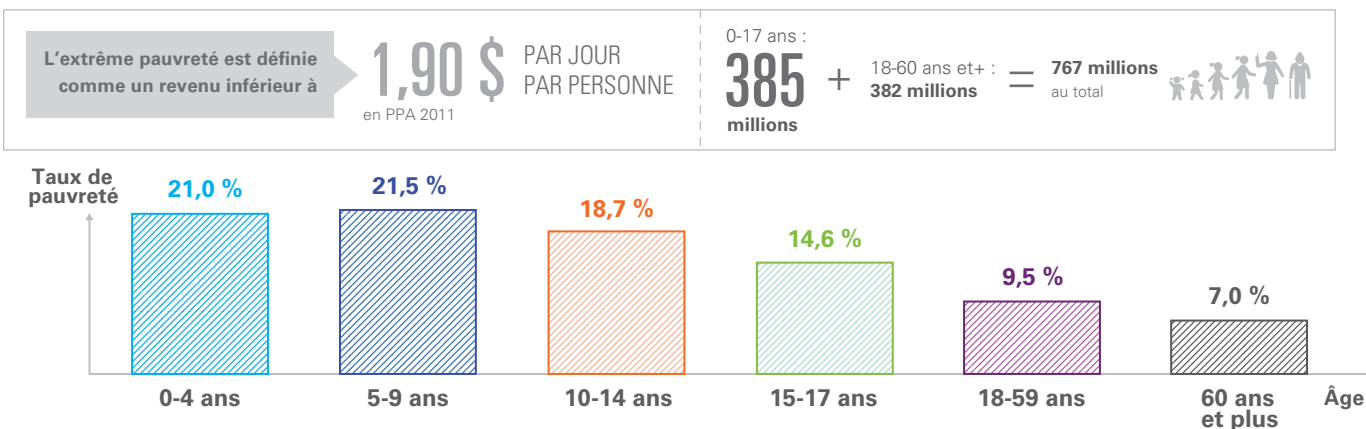
statiques et ne reflètent pas l'ensemble des fragilités auxquelles sont confrontés les enfants, au niveau individuel et sociétal. En regardant au-delà des taux d'extrême pauvreté, on prend conscience de l'ampleur du problème : environ 45 % des enfants – soit plus d'un milliard d'enfants – vivent dans des ménages disposant de moins de 3,10 dollars par jour contre 27 % des adultes<sup>4</sup> et, dans certains pays à revenu intermédiaire, les personnes qui disposent de 6 dollars par jour ont 40 % de probabilité de vivre dans la pauvreté dans les années suivantes<sup>5</sup>.

Les fragilités sociales ont des conséquences sur les chances dont bénéficient les enfants au cours de leur vie. Les données montrent que, chez les enfants appartenant à des groupes défavorisés, les taux de pauvreté sont plus élevés et l'accès aux services élémentaires tels que la santé et l'éducation est plus faible. Ainsi, les enfants handicapés connaissent des taux de pauvreté extrêmement importants et des difficultés d'accès aux services, et l'analyse de la pauvreté dans une perspective de genre montre que les femmes et les filles sont souvent touchées de manière disproportionnée.

Le cadre recense également quatre grandes tendances qui entraînent, et continueront d'entraîner, des conséquences importantes sur les enfants et les familles, et dont la protection sociale doit tenir compte dans sa conception :

- **Le dérèglement climatique** : Le dérèglement climatique change le monde de manière inédite pour les enfants, entraînant des conséquences immédiates et des effets à

**Figure 1** Nombre d'enfants et d'adultes dans l'extrême pauvreté



	0-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-17 ans	18-59 ans	60 ans et plus
En millions	122	118	99	46	337	44
Pourcentage d'extrême pauvreté*	15,9	15,4	12,9	6,0	44,0	5,8
Pourcentage de la population*	9,4	9,0	8,6	5,1	57,6	10,3

Source : GMD, DESA, indicateur du développement dans le monde, PovcalNet  
Remarque : \* Dans l'échantillon de 89 pays

long terme dont les générations futures devront payer le prix fort. Souvent, les ménages les plus pauvres disposent de ressources et de capacités moindres pour faire face aux chocs provoqués par le climat.

- **L'évolution démographique** : La population mondiale augmente et devrait atteindre 8,5 milliards d'habitants en 2050. À l'échelle mondiale, le nombre d'adultes et de personnes plus âgées augmentera davantage que le nombre d'enfants, mais il existe d'importantes disparités régionales. Ainsi, c'est en Afrique que le nombre d'enfants augmentera le plus d'ici à 2050, et de loin.
- **L'urbanisation** : La population urbaine devrait augmenter d'un milliard de personnes, passant à cinq milliards d'habitants d'ici à 2030. Les villes abriteront alors 60 % de la population mondiale<sup>6</sup>. L'Asie continue de s'urbaniser rapidement, mais l'Afrique la suit de près.
- **Conflit et déplacement forcé** : On estime que d'ici à 2030, près de la moitié des personnes en situation d'extrême pauvreté vivront dans des États instables ou touchés par un conflit, avec des conséquences dévastatrices sur les enfants. Le conflit est l'un des principaux facteurs forçant les familles à se déplacer. Actuellement, le nombre d'enfants subissant un déplacement forcé en raison d'un conflit et de la violence est estimé à 30 millions, et n'a jamais été aussi élevé depuis la Deuxième Guerre mondiale<sup>7</sup>.

### Le rôle de la protection sociale

La protection sociale est conçue pour lutter contre la précarité économique et sociale et pour aider tous ceux qui en ont besoin au cours de leur vie. Dans les pays à revenu élevé, elle constitue depuis longtemps le fondement de la politique sociale, et à présent, des données de plus en plus nombreuses montrent les effets importants de la protection sociale dans l'action menée sur les dimensions multiples de la pauvreté et de la précarité des enfants dans les pays à faible revenu. Aussi, bien que la protection sociale constitue une cible distincte de l'ODD 1, elle accélère également l'obtention de résultats pour de nombreux secteurs et ODD (voir Tableau 1) et fournit une base permettant de garantir que personne n'est laissé de côté.

Bien que les données sur la protection sociale fassent état de résultats sectoriels manifestes et positifs, elles soulignent également que les programmes de protection sociale ne peuvent pas répondre à eux seuls à l'ensemble des besoins des enfants et des familles. Ils ne permettent pas non plus de lutter contre le manque d'informations et le déficit de connaissances ou encore contre l'absence de services de qualité. Cela indique que même si la protection sociale constitue un élément essentiel de la programmation intégrée pour les enfants, elle est loin de permettre à elle seule le respect de leurs droits.

**Tableau 1 – Impact de la protection sociale sur les principaux résultats sectoriels**

<b>Pauvreté et productivité (ODD 1 et 8)</b>	La protection sociale permet de lutter directement contre la pauvreté monétaire des enfants, et lorsqu'elle n'est pas suffisante pour que les enfants et les familles passent au-dessus du seuil de pauvreté, elle permet d'augmenter les dépenses des ménages. La protection sociale augmente également la productivité des ménages et produit des effets multiplicateurs positifs sur les économies locales. Certains aspects des prestations sociales sont primordiaux, notamment la couverture des programmes ainsi que le montant et la fréquence des transferts.
<b>Nutrition (ODD 2)</b>	Les programmes de protection sociale, y compris les transferts monétaires, ont des effets importants sur la sécurité alimentaire, mais n'améliorent pas toujours les résultats sur le plan nutritionnel pour les enfants lorsqu'ils sont mis en œuvre seuls. Dans les pays où le taux de dénutrition est élevé, les interventions intégrées de protection sociale (associant les versements monétaires à d'autres interventions) commencent à porter leurs fruits.
<b>Santé (ODD 3)</b>	La protection sociale a un impact important sur l'utilisation des services de santé et sur la réduction des répercussions financières d'une crise sanitaire sur les ménages. Les données montrent généralement qu'il n'est pas nécessaire d'assortir les transferts de conditions pour que ceux-ci produisent des effets positifs sur la santé des enfants.
<b>Éducation (ODD 4)</b>	La protection sociale, y compris les transferts monétaires, a des conséquences importantes sur les taux de scolarisation. Concernant les autres effets en matière d'éducation, les données sont moins claires. Les transferts, assortis ou non de conditions, ont un impact sur la scolarisation, et certaines données montrent que le contrôle et la contrainte peuvent améliorer les résultats, notamment pour les filles.
<b>Égalité entre les sexes (ODD 5)</b>	Les mesures de protection sociale participent à la prévention de l'exploitation des femmes et des filles et améliorent l'accès des femmes aux moyens de production. Cependant, la protection sociale n'est pas automatiquement favorable à l'égalité entre les sexes. Ainsi, l'ambition et la conception des systèmes de protection sociale sont essentielles, qu'il s'agisse de mettre en place des protections adaptées de la maternité ou de renforcer les services de protection de l'enfance.
<b>Eau, assainissement et hygiène (EAH) (ODD 6)</b>	Les évaluations des programmes de protection sociale et de leurs incidences s'intéressent généralement peu à l'EAH, et l'on sait peu de choses sur les répercussions de la lutte contre la précarité économique et sociale sur les indicateurs clés dans ce domaine. La prise en compte des indicateurs concernés dans les évaluations des transferts monétaires permettrait d'éclairer le rôle joué par l'évolution des revenus des familles ainsi que les résultats en matière d'EAH.
<b>Protection de l'enfance (ODD 16)</b>	Le travail de protection sociale visant à soutenir les familles sur le plan social et économique peut avoir des répercussions directes sur les résultats en matière de protection de l'enfance. Les travailleurs des services sociaux et les programmes d'aide aux familles constituent un lien essentiel entre la protection sociale et la protection de l'enfance.
<b>VIH/sida (objectif transversal)</b>	Les mesures de protection sociale tenant compte du VIH, notamment les programmes de transferts monétaires, jouent un rôle positif sur la réduction des comportements à risques associés au VIH, ainsi que sur le traitement et le revenu des ménages comptant une personne séropositive. Pour lutter contre le VIH, les approches « cash plus » (associant les versements monétaires et la mise en relation avec les services existants) peuvent se révéler plus efficaces que les transferts monétaires seuls.

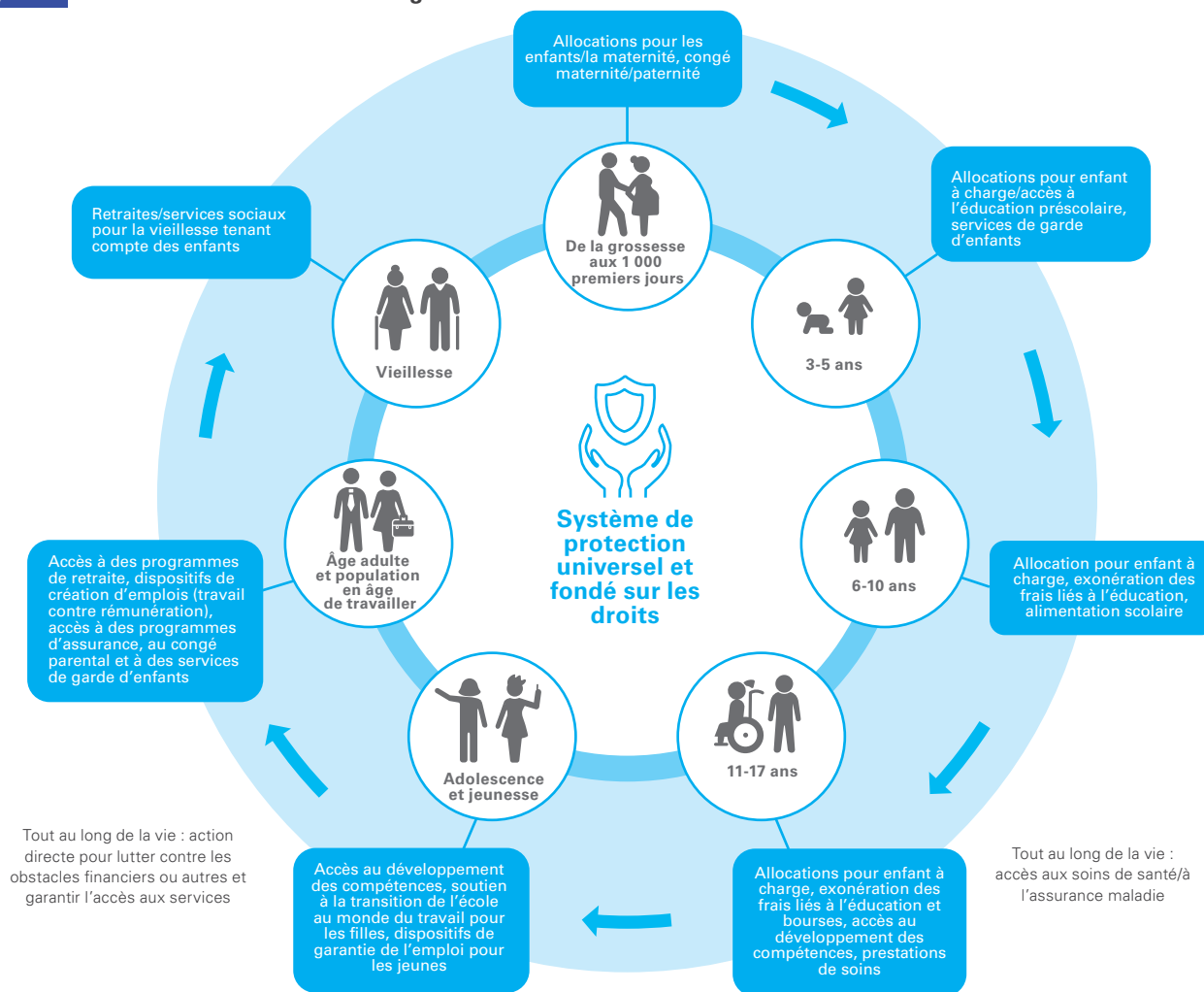
## Lacunes en matière de couverture sociale pour les enfants et les familles

Malgré les effets positifs démontrés des programmes de protection sociale, la couverture des enfants et des familles reste extrêmement faible. Dans le monde, deux enfants sur trois n'ont actuellement pas accès à des prestations familiales, et c'est dans les pays où le taux de pauvreté est le plus élevé que la couverture est la plus faible. Une cartographie plus large de la protection sociale montre que 108 pays (sur 136 pays concernés par l'étude) ont mis en place une politique active de protection sociale, ont adopté un document stratégique dans ce domaine, ou sont en train de préparer un tel document. Toutefois, il est extrêmement difficile de déterminer dans quelle mesure ces structures sont adaptées aux enfants. L'évaluation qualitative menée par des collègues de l'UNICEF montre que les enfants sont

parfois pris en compte dans la conception de ces systèmes, mais cette attention aux enfants n'était considérée comme « élevée » que dans un très petit nombre de pays.

L'insuffisance des financements constitue un obstacle majeur à la création de systèmes de protection sociale complets adaptés aux enfants. En moyenne, les pays ne dépensent que 1,1 % de leur PIB en faveur de la protection sociale pour les enfants, mais ces montants sont très variables selon les pays et les régions : l'Europe, l'Asie centrale et l'Océanie consacrent plus de 2 % de leur PIB aux prestations destinées aux enfants, tandis que selon les estimations réalisées pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est, les niveaux de dépense sont inférieurs à 0,7 % du PIB dans ces régions.

**Figure 2** Protection sociale tout au long de la vie

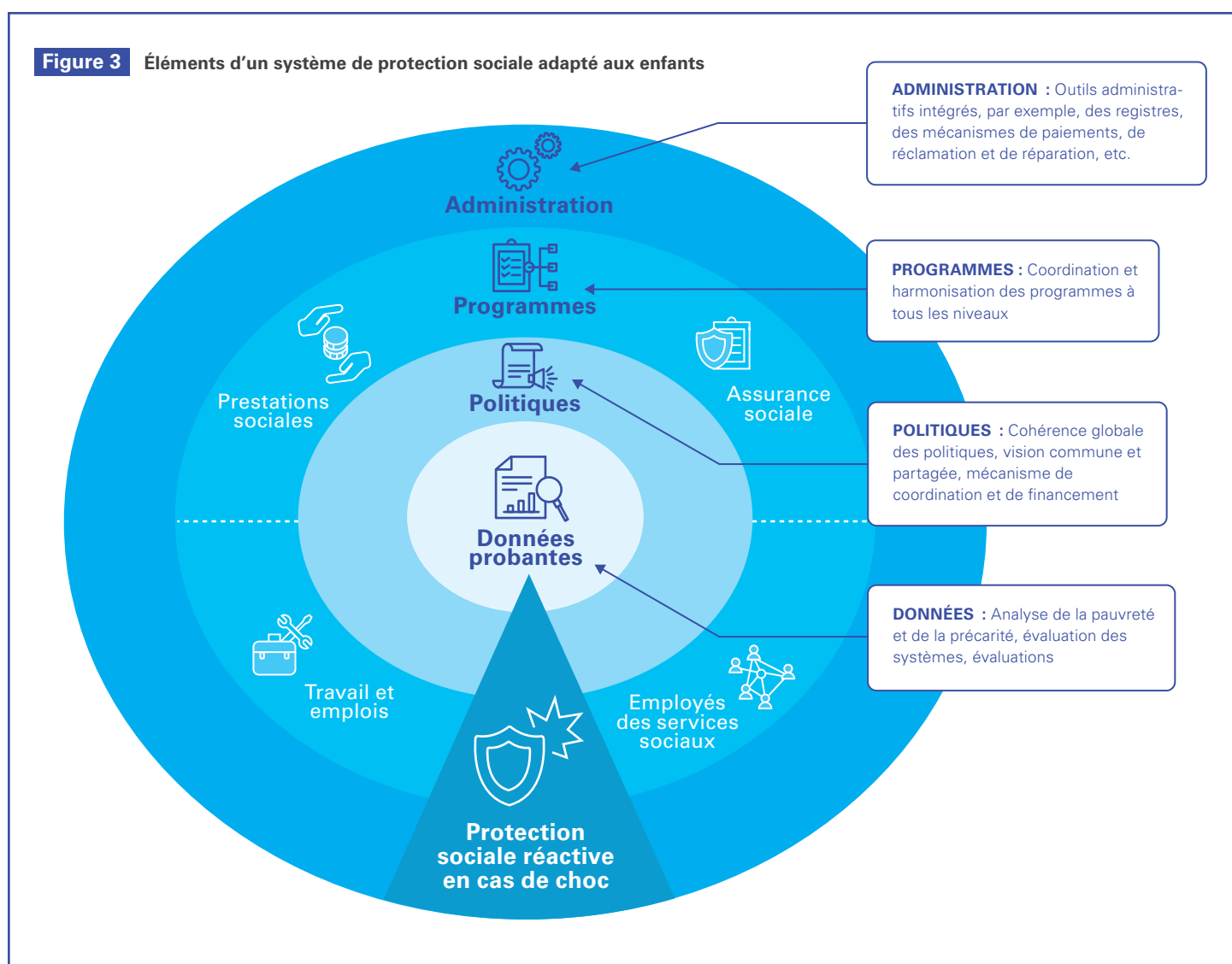




## L'élément clé des systèmes de protection sociale intégrés : une protection tout au long de la vie

La protection sociale doit accompagner les personnes tout au long de leur vie. Un système complet et efficace intégrera donc différents types de programmes pour répondre aux divers besoins de différents groupes de population (voir Figure 3). Pour qu'une protection sociale soit adaptée aux enfants, un système fondé sur le parcours de vie est essentiel pour les toucher directement et ne pas perdre de vue leur lien avec les adultes à différentes étapes de leur vie (voir également l'Encadré 2).

Pour aborder la question de la protection sociale de manière globale, tout au long de la vie, des systèmes intégrés sont nécessaires. On distingue trois niveaux dans les systèmes de protection sociale : les politiques, les programmes et l'administration<sup>8</sup>. L'UNICEF partage cette conception, mais ajoute un élément essentiel d'après son expérience : pour être efficaces, les systèmes de protection sociale adaptés aux enfants doivent s'appuyer sur un **ensemble de données probantes** qui décrivent la situation des enfants, soulignent les effets des programmes de protection sociale mis en œuvre et en recensent les lacunes (voir Figure 4) :



Comme l'indique la Figure 3, les quatre éléments d'un système de protection sociale adapté aux enfants sont les suivants :

1. **Ensemble de données probantes.** Un solide fondement de données probantes constitue une base essentielle pour tous les éléments d'un système de protection sociale. Il s'agit notamment d'avoir une idée claire de la pauvreté et de la précarité des enfants ainsi que de l'efficacité des programmes de protection sociale existants et des lacunes dans les programmes et la couverture.
2. **Politique, coordination et financement des systèmes de protection sociale.** Le niveau politique constitue le niveau d'engagement le plus élevé. C'est à cet échelon qu'une vision commune est conçue et que les objectifs et les fonctions du système de protection sociale sont définis dans le cadre de buts et de paramètres nationaux<sup>9</sup>. Cela comprend les lois, les politiques et les cadres stratégiques relatifs à la protection sociale ; les mécanismes nationaux de coordination entre les ministères qui supervisent la protection sociale ; ainsi qu'un financement adapté afin que les systèmes de protection sociale fonctionnent efficacement.
3. **Programmes d'un système de protection sociale adapté aux enfants.** Le niveau des programmes constitue le cœur opérationnel d'un système de protection sociale. On peut envisager les systèmes de protection sociale sous plusieurs angles, notamment en distinguant les programmes contributifs et les programmes non contributifs. Pour plus de clarté sur les programmes qui composent un système de protection sociale adapté aux enfants, le présent cadre répartit les programmes de protection sociale en quatre domaines clés :
  - **Prestations sociales** – Il peut s'agir de transferts monétaires et de crédits d'impôts, mais également de transferts en nature, par exemple une aide pour l'alimentation scolaire ou une exonération de frais d'inscription. Les prestations sociales qui ne ciblent pas directement les enfants (par exemple les pensions sociales, les indemnités de maternité ou les allocations chômage) peuvent également se révéler essentielles pour compenser temporairement une perte de revenus. De tous les programmes de protection sociale, les transferts sont souvent les plus importants en cas de crise.
  - **Assurance sociale** – L'assurance sociale désigne les mécanismes qui mutualisent les risques économiques pour l'ensemble du cycle de vie et permettent d'éviter que les enfants et les familles plongent dans la pauvreté en cas de choc ou d'événement imprévu. Les mécanismes courants importants pour les enfants et les familles sont notamment l'assurance maladie et l'assurance chômage.
  - **Travail et emplois** – Ce domaine comprend des programmes et des services en faveur de l'emploi et des moyens de subsistance qui permettent aux familles de disposer d'un revenu suffisant tout en garantissant des services de garde d'enfants de qualité et en ménageant du temps pour s'occuper des enfants. Il peut s'agir de programmes plus larges concernant le marché du travail ou plus axés sur les enfants et les familles, y compris des services de garde d'enfants et des lieux de travail adaptés aux familles afin de faciliter l'emploi, notamment pour les femmes.
  - **Employés des services sociaux** – Les employés des services sociaux agissent directement sur le terrain, gèrent les dossiers et orientent les enfants et les familles. Bien que ce volet ne fasse pas toujours explicitement partie des cadres de protection sociale, l'UNICEF estime que cette fonction est essentielle à l'efficacité d'une protection sociale adaptée aux enfants. En effet, c'est grâce aux employés que les besoins des familles sont mieux compris et que celles-ci sont mises en relation avec les services pertinents, notamment les services de prévention de la violence qui se voient parfois exclus de la sphère de la protection sociale.
4. **Administration et prestation de services intégrée.** Le niveau administratif regroupe les principaux outils qui facilitent la gestion des programmes de protection sociale, et ces éléments sont souvent des points d'entrée essentiels pour améliorer l'intégration des systèmes de protection sociale. Les éléments administratifs comprennent les registres intégrés de bénéficiaires et de services sociaux ; les systèmes d'information ; les mécanismes de versement des prestations, de réclamation et de réparation ; les ressources humaines ; et les mécanismes de coordination à l'échelle sous-nationale.

### **Une protection sociale réactive en cas de choc fait appel à tous les niveaux du système**

Les systèmes de protection sociale doivent pouvoir aider les enfants et les familles exposés à des crises humanitaires et économiques prolongées, lentes ou brutales. Pour pouvoir réagir en cas de choc ou de crise, les systèmes de protection sociale nationaux doivent souvent être légèrement adaptés sur le plan des données probantes, des politiques, des programmes et de l'administration.



#### **Encadré 2 : Ce qu'un système de protection sociale adapté devrait offrir à chaque enfant**

La définition de ce qu'un système de protection sociale doit offrir à chaque enfant permet d'éclairer les résultats que nous nous efforçons d'atteindre. L'objectif d'une protection sociale adaptée aux enfants est de permettre à chaque enfant :

1. **De vivre au sein d'un foyer disposant d'un revenu suffisant pour qu'il développe et réalise son potentiel.** Un revenu suffisant au sein du foyer permet non seulement aux enfants d'avoir accès aux services existants, mais également d'améliorer leur sentiment de dignité et d'inclusion. Pour cela, les actions de protection sociale vont des programmes en faveur de l'emploi aux prestations sociales.
2. **D'accéder à des services sociaux élémentaires de qualité, quel que soit son revenu ou ses caractéristiques individuelles.** Certains programmes de protection sociale permettent notamment de lutter contre les problèmes d'accessibilité financière. Il s'agit par exemple de programmes d'exonération de frais d'inscription ou de programmes favorisant l'accès des enfants exclus et marginalisés à différents services.
3. **De bénéficier, lorsque c'est nécessaire, d'un contact direct avec un travailleur social qui peut aider les familles et leur permettre d'accéder à des services et à des informations clés.** La présence sur le terrain est essentielle pour comprendre les fragilités des enfants et pour les orienter vers les services adaptés.

*Pour consulter l'encadré complet, voir Encadré 3.1, page X de la version complète du Cadre pour le programme.*

## **Les dix principaux domaines d'action de l'UNICEF en faveur de systèmes de protection sociale nationaux adaptés aux enfants**

L'UNICEF travaille depuis longtemps sur la question de la protection sociale avec les gouvernements et ses partenaires et s'efforce actuellement de renforcer les systèmes de protection sociale nationaux dans plus de 100 pays. S'appuyant sur cette expérience, le présent Cadre pour le programme recense dix domaines d'action dans lesquels l'organisation travaille avec ses partenaires afin de contribuer à la création de systèmes de protection sociale intégrés.

Comme dans tous les secteurs, les bureaux de pays de l'UNICEF collaborent avec les pouvoirs publics nationaux afin de déterminer les domaines prioritaires qui seraient les plus profitables aux enfants et qui contribueraient le plus à l'obtention des résultats convenus. Ainsi, différents bureaux travailleront sur différents domaines d'action, et il peut arriver qu'une intervention dans un autre domaine présente un intérêt. En outre, le travail de l'UNICEF sur la protection sociale s'est considérablement développé au cours des 15 dernières années, et ses actions concernent des domaines dans lesquels l'organisation possède une grande expérience dans un ou plusieurs pays (par exemple, l'analyse de la pauvreté touchant les enfants, la création d'une base de données ou l'élargissement et l'amélioration des transferts monétaires), des domaines relativement nouveaux mais prenant rapidement de l'ampleur (par exemple, la protection sociale réactive en cas de choc) ou encore des domaines plutôt balbutiants malgré leur importance (par exemple, l'assurance maladie). Les dix principaux domaines d'action de l'UNICEF sont détaillés dans le Tableau 2.

### ***Un idéal de couverture universelle et différentes étapes pour l'atteindre***

L'UNICEF et les autres membres du Partenariat mondial pour une protection sociale universelle d'ici à 2030 sont déterminés à obtenir une protection sociale pour tous. Bien que les lacunes en matière de couverture soient importantes dans beaucoup de régions du monde, les progrès réalisés dans de nombreux pays montrent que des changements stupéfiants sont possibles. Les dix domaines d'action représentent l'engagement pris par l'UNICEF de travailler avec les pouvoirs publics ainsi que ses partenaires internationaux et nationaux pour augmenter l'échelle et l'ampleur des systèmes de protection sociale adaptés aux enfants dans le but d'atteindre l'universalité. Ils sont intégrés au Plan stratégique de l'organisation ainsi qu'à ses indicateurs en matière de suivi, de rapports et de finances.

Bien que le projet soit ambitieux, l'expérience concrète permettant de le réaliser est conséquente. Dans chaque domaine, différents partenaires savent parfaitement comment avancer. Les principales activités de l'UNICEF dans chaque domaine d'action sont décrites dans le Tableau 2, et le guide d'accompagnement du présent cadre présente en détail les activités, les outils et les ressources en s'appuyant sur l'expérience de l'UNICEF et de ses partenaires. Des progrès rapides vers une couverture universelle sont à notre portée et peuvent transformer la vie des enfants et les sociétés dans lesquelles ils vivent pour les générations à venir.

**Tableau 2 Les dix principaux domaines d'action de l'UNICEF**

en faveur des systèmes de protection sociale et de leur adaptation aux enfants [à inclure également dans le résumé]



### ENSEMBLE DE DONNEES PROBANTES

**Domaine d'action 1 :**  
Analyse de la pauvreté touchant les enfants, évaluation des impacts et évaluation des systèmes

- **Évaluation et analyse de la pauvreté touchant les enfants :** Évaluation et analyse nationales régulières de la pauvreté touchant les enfants et conséquences pour la protection sociale.
- **Évaluation des impacts :** Évaluation des impacts des programmes à l'aide de méthodes d'évaluation telles que les essais contrôlés randomisés et de méthodes quasi expérimentales afin d'orienter les programmes nationaux.
- **Évaluation des systèmes de protection sociale :** Recueil de données sur les forces et les faiblesses des systèmes de protection sociale pour les enfants afin notamment de repérer les lacunes et les possibilités.



### POLITIQUE, LEGISLATION ET FINANCEMENT POUR LES SYSTEMES DE PROTECTION SOCIALE

**Domaine d'action 2 :** Élaboration, coordination et financement des politiques et des stratégies

- **Cadres stratégiques et politiques :** Soutien au dialogue national sur la législation/les politiques en matière de protection sociale, soutien à la rédaction et à la conception de stratégies de protection sociale.
- **Coordination :** Évaluation des capacités nationales et des mécanismes de coordination et soutien à leur développement. Soutien au renforcement des principaux ministères et à la coordination des partenaires du développement.
- **Financement national :** Examen des dépenses du secteur, détermination du coût des programmes, analyse de la marge de manœuvre budgétaire et collaboration avec les gouvernements afin d'augmenter les ressources allouées à la protection sociale.



### DOMAINES PROGRAMMATIQUES DES SYSTEMES DE PROTECTION SOCIALE ADAPTES AUX ENFANTS

#### Prestations sociales

**Domaine d'action 3 :** Élargissement et augmentation des transferts monétaires en faveur des enfants

- **Obtention d'un soutien politique :** Travail de sensibilisation et mobilisation des parties prenantes afin de développer les connaissances, le soutien et le financement pour les programmes de transfert monétaire.
- **Soutien à la conception des programmes :** Soutien en matière de ciblage, de lutte contre l'exclusion, de montant des transferts, de fréquence et de liens avec les autres programmes, entre autres.
- **Mise en œuvre :** Identification des bénéficiaires, communication, systèmes de paiement, liens avec les autres services, suivi et évaluation des programmes, et systèmes d'information.

**Domaine d'action 4 :** Lien entre les transferts monétaires et les informations, les connaissances et les services

- **Transmission d'informations et de connaissances aux bénéficiaires, et lien entre ceux-ci et les services :** Connaissance des besoins non financiers des bénéficiaires, établissement d'un lien entre les programmes de transfert monétaire et les informations, les connaissances et les services utiles, et recueil de données concernant les bonnes pratiques.

#### Assurance sociale

**Domaine d'action 5 :** Élargissement et amélioration de l'assurance maladie

- **Augmentation de la couverture pour les populations pauvres et marginalisées :** Action en faveur de l'élargissement de l'assurance maladie, établissement d'un lien entre les bénéficiaires des transferts monétaires et l'assurance maladie, et amélioration de l'identification des plus pauvres pour une assurance maladie non contributive.
- **Définition des services de santé compris dans l'assurance maladie :** Analyse des lacunes de la couverture santé et définition d'un ensemble minimal de services de santé destinés aux enfants et aux mères à inclure dans la couverture sanitaire universelle.



**Travail et emplois****Domaine d'action**

**6** : Soutien aux services de garde d'enfants et à l'employabilité des adolescents

- **Garde d'enfants** : Élaboration de cadres politiques et normatifs, amélioration de l'aspect pratique, de l'accessibilité financière et de la qualité des services de garde d'enfants et action en faveur de lieux de travail adaptés aux familles.
- **Apprentissage et compétences des adolescents** : Soutien aux approches systémiques de l'apprentissage et du développement de compétences chez les adolescents, amélioration de la qualité et de la pertinence des programmes et conception souple de l'éducation.

**Employés des services sociaux****Domaine d'action 7 :**

Renforcement des effectifs des services sociaux et de l'action sur le terrain, auprès des familles

- **Renforcement des effectifs des services sociaux** : Clarification des rôles et des responsabilités, augmentation des effectifs et intensification de la formation.
- **Aide aux familles et gestion des dossiers** : Intégration de l'aide aux familles dans les programmes de protection sociale

**ADMINISTRATION ET PRESTATION DE SERVICES INTEGREE****Domaine d'action**

**8** : Renforcement des systèmes administratifs intégrés

- **Amélioration des systèmes d'information intégrés** : Évaluations des besoins, conception des systèmes d'information, renforcement des capacités techniques et élaboration de mécanismes de réclamation et de réparation.
- **Amélioration de la coordination et de la prestation de service à l'échelle sous-nationale** : Amélioration de la capacité globale des systèmes sous-nationaux de protection sociale à planifier, à coordonner et à mettre en œuvre des programmes de protection sociale de manière intégrée.

**PROTECTION SOCIALE DANS DES CONTEXTES HUMANITAIRES, FRAGILES ET A RISQUES****Domaine d'action**

**9** : Renforcement des systèmes nationaux de protection sociale réactifs aux chocs

- **Données et analyse** : Introduction de l'analyse des risques et des chocs dans l'analyse de la pauvreté, évaluation des impacts/suivi et évaluation/apprentissage, exercices d'établissement des coûts de la protection sociale et évaluation des systèmes.
- **Politique, stratégie, législation, coordination et financement** : Examen et adaptation des politiques utiles afin de les appliquer à grande échelle ; attribution de crédits budgétaires ; planification des interventions d'urgence ; et renforcement de la coordination horizontale et verticale entre la protection sociale, les interventions d'urgence et les autres autorités locales concernées.
- **Programmes et caractéristiques** : Examen et modification de l'éventail des programmes et de leurs caractéristiques, par exemple, les critères d'éligibilité et les montants des transferts, afin d'améliorer la couverture et d'offrir des niveaux d'aide adaptés en cas de crise ; interconnexions et services complémentaires.
- **Systèmes administratifs et systèmes de prestation** : Modification des systèmes administratifs et des systèmes de prestation des programmes de protection sociale courants afin qu'ils puissent être exploités entièrement, en partie ou en association avec d'autres pour répondre aux besoins des enfants et des familles touchés par une crise.

**Domaine d'action**

**10** : Établissement de liens entre les transferts monétaires humanitaires et les systèmes de protection sociale

- **Conception des transferts monétaires humanitaires visant à obtenir des résultats sectoriels** : Analyse du contexte, notamment des besoins des enfants, conception et coordination des transferts avec les parties prenantes.
- **Définition du rôle des systèmes nationaux dans la mise en œuvre d'un programme de transfert monétaire humanitaire** : Vérification de la compatibilité du système national, évaluation des capacités et choix du mode de prestation le plus adapté.
- **Utilisation du système national de protection sociale pour mettre en œuvre un transfert monétaire humanitaire** : Transferts monétaires humanitaires via le système national ou un ensemble de dispositifs (systèmes nationaux/parallèles). Établissement de liens avec les dispositifs nationaux en cas d'utilisation de systèmes parallèles.

# Endnotes

1. Définition élaborée par le Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale dans le cadre de la conception d'outils interinstitutions d'évaluation de la protection sociale. Le Conseil est un mécanisme de coordination interorganisations composé des représentants d'organisations internationales et d'institutions bilatérales qui a pour objectif de renforcer la coordination mondiale et le plaidoyer en faveur des questions de protection sociale et de coordonner la coopération internationale dans des actions soutenues par la demande dans les pays.
2. Banque mondiale, Projet pour le capital humain <<https://www.banquemondiale.org/fr/publication/human-capital>>, consulté le 12 mai 2019. Il s'agit de faire passer les pays du 25e au 75e centile de l'indice du capital humain (ICH) conçu par la Banque mondiale. L'ICH mesure le capital humain qu'un enfant né aujourd'hui est susceptible d'atteindre à l'âge de 18 ans. Il est élaboré pour 157 pays et traduit la productivité de la prochaine génération de travailleurs par rapport à un niveau de référence d'éducation complète et d'excellente santé. Il est composé de cinq indicateurs : 1) la probabilité de survie jusqu'à 5 ans ; 2) le nombre d'années de scolarité escomptées pour un enfant ; 3) les résultats aux tests harmonisés mesurant la qualité de l'apprentissage ; 4) le taux de survie à l'âge adulte (pourcentage de la population âgée de 15 ans qui atteindra l'âge de 60 ans) ; et 5) le pourcentage d'enfants sans retard de croissance. Voir aussi Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 2019 : Le travail en mutation, Banque mondiale, Washington DC, 2019.
3. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « Poor children in rich countries: why we need policy action », Document d'orientation sur le bien-être des enfants, Éditions de l'OCDE, Paris, 2018. Il s'agit du pourcentage d'enfants (âgés de 0 à 17 ans) dont le revenu équivalent après impôts et transferts est inférieur à 50 % du revenu national médian annuel équivalent après impôts et transferts, et ce, pour l'année 2015-2016 ou l'année la plus proche pour laquelle des données sont disponibles.
4. Banque mondiale, *Poverty and Shared Prosperity 2018: Piecing Together the Poverty Puzzle*, Banque mondiale, Washington DC, 2018.
5. López-Calva, Luis F., et Eduardo Ortiz-Juárez, « A Vulnerability Approach to the Definition of the Middle Class », Document de travail de recherche sur les politiques 5902, Banque mondiale, Washington DC, 2011.
6. UNICEF, *Shaping urbanization for children: A handbook on child-responsive urban planning*, UNICEF, New York, mai 2018.
7. UNICEF, « Around 30 million children displaced by conflict need protection now and sustainable solutions over the long term », Communiqué de presse, UNICEF, New York, 20 juin 2018, <<https://www.unicef.org/press-releases/around-30-million-children-displaced-conflict-need-protection-now-and-sustainable>>, consulté le 7 mai 2019.
8. Voir par exemple UNICEF et Banque mondiale, *Common Ground: UNICEF and World Bank Approaches to Building Social Protection Systems*, UNICEF et Banque mondiale, New York et Washington DC, janvier 2013.
9. Kaltenborn, Markus, et al., « The Influence of Policy and Legal Frameworks on the Development of National Social Protection Systems », Document de travail de l'IDS no501/ Document de travail du CSP no 016, Institute of Development Studies et Centre for Social Protection, Brighton, novembre 2017.



